



AVIS PUBLIC

Projet de règlement numéro 351 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus.e.s de la Ville de Sutton »

AVIS est par les présentes donné que le conseil municipal de Ville de Sutton désire adopter le *Règlement numéro 351 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus.e.s de la Ville de Sutton »* lors de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2026 à 19 h 30, le tout conformément aux articles 4 à 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Cette séance ordinaire aura lieu à l'Hôtel de Ville de Sutton, situé au 11, rue Principale Sud. La séance sera également diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville :

https://www.youtube.com/channel/UCho_cik7f5pK2CjJ0f5dxSA.

L'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mars 2026 et le projet de règlement a été déposé lors de la même séance.

Le Règlement numéro 351 a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Ville ou, en sa qualité de membre du conseil de la Ville, d'un autre organisme. Toute personne intéressée peut consulter plus en détail le projet de règlement en cliquant sur le lien suivant :

<https://sutton.ca/wp-content/uploads/2026/03/Reglement-351-code-ethique-projet-web.pdf>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 20^{ième} jour du mois de **mars** de l'an **2026**.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques